



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 7 septembre 2021 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4<sup>e</sup> Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents :	M.M. Christian Baril	maire
	Daniel Demers	conseiller siège #1
	M <sup>me</sup> Nancy Tousignant	conseillère siège # 2
	M. Robert Gendron	conseiller siège #3
	M <sup>me</sup> Amélie Guay	conseillère siège #4
	M. René Caron	conseiller siège #5
	M <sup>me</sup> Annie Demers	conseillère siège #6

Les membres présents forment le quorum.

**Assistent également à cette séance :** M<sup>me</sup> France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière et M<sup>me</sup> Samantha Jalbert, adjointe administrative.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M<sup>me</sup> France Grimard directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 10 AOÛT 2021 :
  - 3.1 Approbation;
  - 3.2 Suites;
4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :
  - 5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour;
  - 5.2 Congrès – Fédération québécoise des municipalités;
  - 5.3 Formation - Élection;
  - 5.4 Appui municipal à la Réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre;
6. GESTION FINANCIÈRE
  - 6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements;
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. TRANSPORT :
  - 8.1 Ouverture d'appel d'offres – Déneigement et entretien hivernal du réseau routier, des voies d'accès et des stationnements;
  - 8.2 Bordure de rue – Supermarché Dubuc inc.;
  - 8.3 Rencontre Parisville – Carrière et sablière;
9. HYGIÈNE DU MILIEU :
  - 9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts;
  - 9.2 Remorque et réservoir – Traitement des mauvaises herbes;
10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :
  - 10.1 Rapport de permis émis en août 2021;
  - 10.2 Règlement #174-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures #102-2012 :
    - 10.2.1 Avis de motion;
    - 10.2.2 Adoption du projet de règlement;
  - 10.3 Règlement #175-2021 modifiant le règlement de lotissement #97-2012 :
    - 10.3.1 Avis de motion;
    - 10.3.2 Adoption du projet de règlement;



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

- 10.4 Règlement #176-2021 modifiant le règlement sur les permis et certificats #99-2012 :
  - 10.4.1 Avis de motion;
  - 10.4.2 Adoption du projet de règlement;
- 10.5 Règlement #177-2021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels #103-2012 :
  - 10.5.1 Avis de motion;
  - 10.5.2 Adoption du projet de règlement;
- 10.6 Règlement #178-2021 modifiant le règlement de zonage # 96-2012 :
  - 10.6.1 Avis de motion;
  - 10.6.2 Adoption du projet de règlement;
- 10.7 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :
  - 10.7.1 2205, route Marie-Victorin – Usage conditionnel pour l'agrotourisme;
  - 10.7.2 36-6, route Marie-Victorin – Autorisation particulière en zone de potentiellement exposée aux glissements de terrain;
- 10.8 Honoraires professionnels – Programme particulier d'urbanisme (PPU);
- 10.9 Fermeture de rue publique;
- 11. LOISIRS ET CULTURE :
  - 11.1 Entretien de la piste de ski de fond et piste de randonnées;
  - 11.2 Projet église – Honoraires professionnels en architecture;
  - 11.3 Honoraires professionnels – Firme d'arpenteurs;
- 12. QUESTIONS DIVERSES;
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS;
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

2021-09-186

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

### **3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 10 AOÛT 2021**

#### **3.1 Approbation**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

2021-09-187

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver le procès-verbal de la séance du 10 août dernier.

#### **3.2 Suites**

La directrice générale France Grimard, mentionne que toutes les résolutions ont été transmises à qui de droit.

### **4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

La directrice générale France Grimard, fait la lecture de la correspondance en date du 7 septembre 2021 et répond aux questions des membres du conseil.

### **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour**

Puisqu'aucune rencontre n'a été faite en août, aucun suivi n'est apporté.



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Seulement une rencontre Zoom a eu lieu pour la présentation du nouveau site internet qui est présentement en développement.

### 5.2 Congrès – Fédération québécoise des municipalités

2021-09-188

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la participation du Maire M. Christian Baril, au congrès 2021 de la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra du 30 septembre au 2 octobre prochain, au Centre des congrès de Québec, au coût de 685 \$ plus les taxes applicables. Les frais de transport, de repas et d'hébergement sont remboursables sur présentation des pièces justificatives.

### 5.3 Formation – Élection

Considérant les élections municipales prévues le 7 novembre prochain;

Considérant qu'il est important que la présidente d'élection et la secrétaire d'élection suivent une formation afin de se mettre à jour sur leurs rôles et responsabilités;

Considérant qu'il y a des mesures particulières en lien avec la COVID-19;

2021-09-189

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. René Caron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'entériner la dépense de 245 \$ plus les taxes applicables pour une formation offerte par la firme Infotech le 31 août dernier, en lien avec les élections municipales.

### 5.4 Appui municipal à la Réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre

Considérant que le Comité ZIP du lac Saint-Pierre a pour mandat de désigner le statut de Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre auprès de l'UNESCO pour les 10 prochaines années;

Considérant que le comité ZIP croit que le territoire de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre possède toutes les ressources requises pour remplir les trois fonctions (conservation, développement durable et appui logistique) liées au développement durable établies par l'UNESCO;

2021-09-190

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Nancy Tousignant  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

La municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent appuie le Comité ZIP du lac Saint-Pierre dans le cadre des projets de la Réserve de la Biosphère du lac Saint-Pierre.

## 6. GESTION FINANCIÈRE

### 6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements

2021-09-191

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

<b>Total des salaires :</b>	12 431,51 \$
<b>Total des incompressibles – Municipalité :</b>	34 991,92 \$
<b>Total des comptes à payer – Municipalité :</b>	247 578,82 \$



**Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent**

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8. TRANSPORT**

**8.1 Ouverture d'appel d'offres – Déneigement et entretien hivernal du réseau routier, des voies d'accès et des stationnements**

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de déneigement et d'entretien du réseau routier, des voies d'accès et des stationnements, pour une durée de trois (3) ans à compter de la saison hivernale 2021-2022, avec possibilité de prolongation pour une période de deux (2) années supplémentaires;

Considérant que la soumission reçue a été ouverte le mercredi 25 août à 11 heures en présence de 3 témoins;

Considérant que la soumission reçue est conforme au devis et se lit comme suit :

Description	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total 3 ans	2024-2025	2025-2026	Total 5 ans
Chemin d'hiver	58 500 \$	61 500 \$	64 000 \$	184 000 \$	65 500 \$	68 000 \$	317 500 \$
Trottoirs	19 000 \$	20 500 \$	22 000 \$	61 500 \$	23 500 \$	24 000 \$	109 000 \$
Voies d'accès	14 500 \$	15 000 \$	15 500 \$	45 000 \$	16 500 \$	17 000 \$	78 500 \$
TPS	4 600 \$	4 850 \$	5 075 \$	14 525 \$	5 275 \$	5 450 \$	25 250 \$
TVQ	9 177 \$	6 675,75 \$	10 124,63 \$	28 977,38 \$	10 523,63 \$	10 872,75 \$	50 373,76 \$
<b>Total</b>	<b>105 777 \$</b>	<b>111 525,75 \$</b>	<b>116 699,63 \$</b>	<b>334 002,38 \$</b>	<b>121 298,63 \$</b>	<b>125 322,75 \$</b>	<b>580 623,76 \$</b>

2021-09-192

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'octroyer le contrat pour le déneigement et l'entretien hivernal du réseau routier, des voies d'accès et des stationnements de la municipalité à l'entrepreneur « Les entreprises Jacques Beudet inc.» pour une durée de 3 ans couvrant les périodes hivernales 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, et ce, au prix de sa soumission décrite ci-dessus.

De mentionner qu'à la fin de la période de 3 ans, le conseil décidera, par résolution, s'il poursuit le contrat pour les 2 années optionnelles au prix indiqué dans le dépôt de la soumission.

M. René Caron exprime sa dissidence concernant le coût pour l'entretien des trottoirs.

**8.2 Bordure de rue – Supermarché Dubuc inc.**

Considérant la demande de l'entreprise Supermarché Dubuc inc. pour la réparation de la bordure de rue au 310, 12<sup>e</sup> Avenue;

Considérant qu'après vérification, la bordure de rue sera enlevée et une lisière d'asphalte sera refaite;

Considérant l'estimation des coûts pour lesdits travaux au montant approximatif de 4 700 \$ plus les taxes applicables;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2021-09-193

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. René Caron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la dépense de 4 700 \$ plus les taxes applicables pour les travaux au 310, 12<sup>e</sup> Avenue enlevant la bordure de rue pour la remplacer pour une lisière d'asphalte;

### 8.3 Rencontre Parisville – Carrière et sablière

2021-09-194

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De demander à la municipalité de Parisville une rencontre pour discuter des redevances relatives à la carrière et sablière située sur leur territoire.

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

### 9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois d'août 2021 est de 437,29 m<sup>3</sup> (96 203,87 gallons impériaux).

### 9.2 Remorque et réservoir – Traitement des mauvaises herbes

Considérant que la municipalité veut se doter d'équipement pour faire l'entretien des pistes et sentiers de la municipalité pour le traitement des mauvaises herbes;

2021-09-195

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Daniel Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la dépense de 900 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une remorque avec réservoir pour voir au traitement des mauvaises herbes dans la municipalité.

## 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 10.1 Rapport des permis émis en août 2021

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment indique que 9 permis ont été délivrés au cours du mois d'août 2021 pour un montant de 296 300 \$.

### 10.2 Règlement # 174-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures # 102-2012

#### 10.2.1 Avis de motion

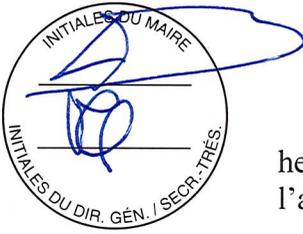
M. René Caron donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # 174-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures # 102-2012

Le règlement vise à :

- énumérer les exceptions à l'obtention d'une dérogation mineure;
- ajouter le nouveau critère d'évaluation découlant du projet de loi 67.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du 1596, route Marie-Victorin durant les



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

heures d'ouverture régulières et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.deschaillons.ca](http://www.deschaillons.ca).

### 10.2.2 Adoption du projet de règlement

Considérant que le projet de loi numéro 67 intitulé *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* a été sanctionné le 25 mars 2021;

Considérant que le règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement sur les dérogations mineures afin d'énumérer les exceptions à l'obtention d'une dérogation mineure ainsi que d'ajouter le nouveau critère d'évaluation découlant du projet de loi 67;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 7 septembre 2021 par M. René Caron;

2021-09-196

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent dépose et adopte le premier projet de règlement #174-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures #102-2012.

### 10.3 Règlement # 175-2021 modifiant le règlement de lotissement # 97-2012

#### 10.3.1 Avis de motion

M. Daniel Demers donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # 175-2021 modifiant le règlement de lotissement # 97-2012

Le règlement vise à :

- déplacer les normes relatives au lotissement du règlement de zonage vers le règlement de lotissement.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du 1596, route Marie-Victorin durant les heures d'ouverture régulières et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.deschaillons.ca](http://www.deschaillons.ca)

#### 10.3.2 Adoption du projet de règlement

Considérant que le règlement de lotissement de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de lotissement afin de déplacer les normes relatives au lotissement du règlement de zonage vers le règlement de lotissement;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 7 septembre par M. Daniel Demers;

2021-09-197

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. René Caron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent dépose et adopte le premier projet de règlement #175-2021 modifiant le règlement de lotissement #97-2012.

### **10.4 Règlement #176-2021 modifiant le règlement sur les permis et certificats #99-2012**

#### **10.4.1 Avis de motion**

M<sup>me</sup> Amélie Guay donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # 176-2021 modifiant le règlement sur les permis et certificats # 99-2012

Le règlement vise à :

- exiger une copie des autorisations de Santé Canada et une preuve de résidence lors d'une demande de permis ou de certificat pour la culture du cannabis à des fins personnelles (cannabis médical);
- exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'une thermopompe ou l'aménagement d'une clôture ou d'une haie;
- abroger la section portant sur une demande d'autorisation particulière dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;
- harmoniser les cas d'exception à l'obtention d'un permis de construction avec ceux des autres municipalités locales membres du service d'inspection régional de la MRC de Bécancour.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du 1596, route Marie-Victorin durant les heures d'ouverture régulières et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.deschaillons.ca](http://www.deschaillons.ca).

#### **10.4.2 Adoption du projet de règlement**

Considérant que la *Loi sur le cannabis* du gouvernement fédéral et la *Loi resserrant l'encadrement du cannabis* du gouvernement provincial ont été sanctionnées respectivement le 21 juin 2018 et le 1er novembre 2019;

Considérant que la municipalité des Deschaillons-sur-Saint-Laurent fait partie du service d'inspection régional de la MRC de Bécancour;

Considérant que le règlement # 169-2021 intitulé « Règlement exigeant la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain » de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est entré en vigueur le 15 juillet 2021;

Considérant que le règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement sur les permis et certificats afin d'exiger une copie des autorisations de Santé Canada et une preuve de résidence lors d'une demande de permis ou de certificat pour la culture de cannabis à des fins personnelles (cannabis médical), d'harmoniser les cas d'exception à l'obtention d'un permis de construction avec ceux des autres municipalités locales membres du service d'inspection régional de la MRC de Bécancour, d'exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'une thermopompe ou l'aménagement d'une clôture ou d'une haie ainsi que d'abroger la section portant sur une demande d'autorisation particulière dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 7 septembre par M<sup>me</sup> Amélie Guay;

2021-09-198

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent dépose et adopte le premier projet de règlement #176-2021 modifiant le règlement sur les permis et certificats #99-2012.

### **10.5 Règlement #177-2021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels #103-2012**

#### **10.5.1 Avis de motion**

M<sup>me</sup> Nancy Tousignant donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # 177-2021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 103-2012

Le règlement vise à :

- ne plus autoriser les commerces de produits agricoles sur la ferme de manière conditionnelle.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du 1596, route Marie-Victorin durant les heures d'ouverture régulières et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.deschaillons.ca](http://www.deschaillons.ca)

#### **10.5.2 Adoption du projet de règlement**

Considérant que le règlement sur les usages conditionnels de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement sur les usages conditionnels afin d'autoriser les commerces de produits agricoles sur la ferme de plein droit;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 7 septembre par M<sup>me</sup> Nancy Tousignant;

2021-09-199

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent dépose et adopte le premier projet de règlement #177-2021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels #103-2012.

### **10.6 Règlement #178-2021 modifiant le règlement de zonage #96-2012**

#### **10.6.1 Avis de motion**

M<sup>me</sup> Annie Demers donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement #178-2021 modifiant le règlement de zonage # 96-2012

Le règlement vise à :

- assimiler la culture du cannabis (commerciale) et la culture du cannabis à des fins personnelles (cannabis médical) à des usages agricoles et définir des critères d'encadrement de ces usages;
- autoriser la culture du cannabis et la culture du cannabis à des fins personnelles uniquement dans les zones A-01, A-02, A-03, A-04 et A-05;
- interdire la culture du cannabis à moins de 100 mètres d'un bâtiment principal d'usage résidentiel voisin;
- interdire la culture du cannabis à moins de 500 mètres d'un périmètre urbain;
- interdire la culture du cannabis à des fins personnelles à moins de 20 mètres d'un bâtiment principal d'usage résidentiel voisin;
- interdire spécifiquement la vente de cannabis dans la zone C-01;
- restreindre l'abattage des arbres dans les zones C-01, INST-01, INST-02, INST-03, REC-01, REC-02, REC-03, M-01, M-02, M-03, M-04, M-05 et M-06;
- autoriser les commerces de produits agricoles sur la ferme de plein droit dans les zones A-01, A-02, A-03, A-04 et A-05;
- abroger les articles relatifs à la sécurité des piscines résidentielles;
- abroger les articles relatifs aux dérogations en zone inondable;
- abroger la section relative aux expertises géotechniques en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain;
- déplacer les normes relatives au lotissement du règlement de zonage vers le règlement de lotissement;
- intégrer les plans illustrant les cotes de crues;
- remplacer les plans illustrant les hauteurs moyennes générales;
- clarifier certaines définitions et certains autres éléments.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du 1596, route Marie-Victorin durant les heures d'ouverture régulières et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.deschaillons.ca](http://www.deschaillons.ca)

#### **10.6.2 Adoption du projet de règlement**

Considérant que la *Loi sur le cannabis* du gouvernement fédéral et la *Loi resserrant l'encadrement du cannabis* du gouvernement provincial ont été sanctionnées respectivement le 21 juin 2018 et le 1er novembre 2019;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (projet de loi 67) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

Considérant que le règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du gouvernement provincial est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021;

Considérant que le règlement # 169-2021 intitulé « Règlement exigeant la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain » de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est entré en vigueur le 15 juillet 2021;

Considérant que le règlement de zonage de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'assimiler la culture du cannabis (commerciale) et la culture du cannabis à des fins personnelles (cannabis médical) à des usages agricoles, de définir des critères et des distances séparatrices afin de mieux encadrer ces usages, d'interdire spécifiquement la vente de cannabis dans la zone C-01, de régir l'abattage des arbres dans l'ensemble du périmètre urbain, d'autoriser les commerces de produits agricoles sur la ferme de plein droit, d'abroger les articles relatifs à la sécurité des piscines résidentielles, d'abroger les articles relatifs aux dérogations en zone inondable, d'abroger la section relative aux expertises géotechniques en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain, de déplacer les normes relatives au lotissement du règlement de zonage vers le règlement de lotissement, d'intégrer les plans illustrant les cotes de crues, de remplacer les plans illustrant les hauteurs moyennes générales ainsi que de clarifier certaines définitions et certains autres éléments;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 7 septembre 2021 par M<sup>me</sup> Annie Demers;

2021-09-200

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Nancy Tousignant  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent dépose et adopte le premier projet de règlement #178-2021 modifiant le règlement de zonage #96-2012.

### **10.7 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

#### **10.7.1 2205, route Marie-Victorin – Usage conditionnel pour l'agrotourisme**

Considérant qu'une demande visant à aménager une fromagerie, assortie d'un volet agrotouristique assimilable à une table champêtre a été déposée par la Ferme Cansuisse inc.;

Considérant le dépôt d'une demande d'usage conditionnel pour ledit projet;

Considérant que le commerce est situé sur la propriété du producteur agricole où sont cultivés les produits offerts par le demandeur;



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Considérant que l'activité est secondaire par rapport à l'usage principal du terrain;

Considérant que l'activité n'est pas susceptible de causer préjudice aux propriétés voisines, compte tenu de l'emplacement de la terrasse et des possibilités d'implanter une clôture, afin de mitiger au besoin les inconvénients potentiels de voisinage;

Considérant que le terrain où se déroule l'activité permet de répondre aux besoins des visiteurs en termes de stationnements sans empiètement sur la voie publique;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) se sont réunis le 24 août dernier;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) émettent un avis favorable et recommandent au membre du conseil municipal d'accepter le présent projet;

2021-09-201

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'émettre un avis favorable et d'accepter le projet pour les motifs invoqués dans le préambule.

### **10.7.2 36-6, route Marie-Victorin – Autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain**

Considérant le règlement #169-2021 exigeant la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain est en vigueur depuis le 15 juillet dernier;

Considérant qu'une demande éventuelle de construction pourrait être demandée sur les lots 6 084 204 à 6 084 206;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) se sont réunis le 24 août dernier;

Considérant que le comité entérine les conclusions favorables de l'étude, aux conditions, critères, normes et conditions y étant décrits;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommandent aux membres du conseil municipal d'émettre un avis favorable à la présente demande;

2021-09-202

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. René Caron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain sur les lots 6 084 204 à 6 084 206;

### **10.8 Honoraires professionnels – Programme particulier d'urbanisme (PPU)**

Considérant que la municipalité souhaite requérir des services professionnels pour l'accompagnement d'un programme particulier en urbanisme (PPU) pour le pôle récréatif;

Considérant une soumission reçue, de gré à gré, de « Hélène Doyon, urbaniste-conseil inc. » pour un montant maximal de 8 700 \$ plus les taxes applicables



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la soumission de gré à gré, de « Hélène Doyon, urbaniste-conseil inc. » pour un montant maximal de 8 700 \$ plus les taxes applicables.

### 10.9 Fermeture de rue publique

Considérant l'existence d'un bout de rue publique appartenant à la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent portant le numéro de lot 6 084 546 et ayant une superficie de 2001,7 mètres;

Considérant que ladite rue traverse les lots 6 084 684, 6 083 829, 6 083 831, 6 083 832, et se termine au lot 6 083 833;

Considérant que ledit bout de rue n'est plus utile à la circulation;

2021-09-204

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Nancy Tousignant  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De déclarer que le bout de rue portant le numéro de lot 6 084 546 traversant les lots 6 084 684, 6 083 829, 6 083 831, 6 083 832, et se terminant au lot 6 083 833 n'est plus une rue publique.

## 11. LOISIRS ET CULTURE

### 11.1 Entretien de la piste de ski de fond et piste de randonnée

Considérant que le conseil manifeste le désir que les pistes de ski de fond et de randonnée soient entretenues telles qu'elles étaient à la saison hivernale 2020-2021;

2021-09-205

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. René Caron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'octroyer à M. Daniel Tousignant le contrat d'entretien des pistes de ski de fond et de randonnée, ainsi que des bancs, pour une période de 1 an, soit la saison hivernale 2021-2022 au coût de 5 000 \$ pour l'année, et ce, de la première neige à la dernière neige, tel que mentionné dans la soumission datée du 27 août dernier;

D'accorder, à M. Daniel Tousignant, l'entreposage de son véhicule tout terrain à la caserne d'incendie pour la saison de ski de fond 2021-2022;

D'octroyer à M. Mario Héroux le contrat de souffler la piste de randonnée pour la saison hivernale 2021-2022, au coût de 50 \$/heure, à la demande de M. Daniel Tousignant, responsable des pistes de ski de fond et de randonnée.

### 11.2 Projet église - Honoraires professionnels en architecture

Considérant que la municipalité va acquérir l'église appartenant à la Paroisse Saint-Laurent - Rivières-du-Chêne pour en faire une salle municipale;

Considérant la proposition d'honoraires, de gré à gré, de la firme Lemay, Côté architectes inc. pour réaliser l'étude de faisabilité permettant de réaménager l'église pour en faire une vocation municipale et communautaire au montant de 6 229 \$ plus les taxes applicables;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2021-09-206

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter proposition d'honoraires, de gré à gré, de la firme Lemay, Côté architectes inc. pour réalisation d'une étude de faisabilité permettant de réaménager l'église pour en faire une vocation municipale et communautaire au montant de 6 229 \$ plus les taxes applicables ;

### 11.3 Honoraires professionnels – Firme d'arpenteurs

Considérant que la municipalité a des travaux d'arpentage à faire réaliser :

- Pour l'acquisition de la propriété de l'église : opération cadastrale, certificat de localisation et description technique reliée aux servitudes.
- Pour le sentier multifonctionnel situé sur le lot #6 084 847 : Délimitation de la position du terrain #6 084 847.

2021-09-207

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Nancy Tousignant  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la directrice générale à demander des soumissions forfaitaires, de gré à gré, à 3 firmes d'arpentage pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus.

### 12. QUESTIONS DIVERSES

- Firmes d'arpenteurs;

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions et prennent note des opinions émises par les citoyens sur les sujets suivants :

- Mauvaises herbes – Traitement;
- Arpenteurs;
- Installation de thermopompe;
- Avis public dans le journal – Adoption de règlements d'urbanisme;
- Rang Saint-Charles – Réfection et entretien;
- Fermeture de chemin – Procédure pour l'acquisition.

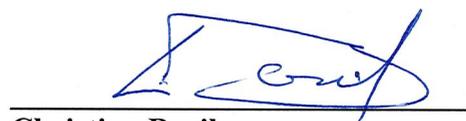
### 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2021-09-208

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 20 h 55.

  
France Grimard  
directrice générale et secrétaire-trésorière

  
Christian Baril  
maire